

**7 Décembre 2020** Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos à la salle du Conseil municipal et à l'heure ordinaire des assemblées, le lundi 7 décembre 2020, à laquelle étaient présents :

M. Michel Blackburn, conseiller  
Mme Annie Girard, conseillère  
M. Vallier Girard, conseiller  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Claude Riverin, conseiller  
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Assiste également à la séance Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

M. Laurent Thibeault, maire ouvre la séance à 19 h

- Considérant que l'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 9 décembre 2020;
- Considérant que la région du Saguenay lac Saint-Jean a été décrétée en zone rouge;
- Considérant que lorsque ce niveau d'alerte est atteint, les séances du Conseil ne peuvent se tenir avec la présence de citoyens;
- Considérant que ladite séance sera enregistrée et diffusée en direct sur le Groupe Facebook, «Séance du Conseil»;

Pour ces motifs les membres du Conseil sont réunis à huis clos pour la tenue de ladite séance.

**242 07-12-2020**

### **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution 242-2020**

M. Laurent Thibeault, maire invite Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en novembre 2020;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en novembre 2020;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles;

- a) Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de novembre 2020;
  - b) Ratification du paiement du 2<sup>e</sup> versement des services de la Sûreté du Québec au montant de 22 673 \$;
  - c) Ratification du paiement du 2<sup>e</sup> versement pour l'entente incendie à la Municipalité de Saint-Fulgence au montant de 13 862,50 \$;
  - d) Adoption du calendrier des séances du Conseil de l'année 2021;
  - e) Paiement décompte progressif #1, Entreprises Rosario Martel, puits #3, 85 368,94 \$;
  - f) Présentation du projet de règlement 305-2020 concernant les modalités de publication des avis publics;
  - g) Présentation du projet de règlement 306-2020 décrétant l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germain;
  - h) Avis de motion du règlement 305-2020;
  - i) Avis de motion du règlement 306-2020
  - j) Autorisation de destruction liste des archives 2001 à 2018;
  - k) Projet de la ministre des Affaires municipales, maison de sans-abris à Saguenay;
  - l) Expropriation pour fins publiques du lot 6 088 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi, projet des eaux usées;
  - m) Approbation des travaux d'asphaltage sur la rue de la Descente-des-Femmes vs subvention MTQ;
  - n) Paiement décompte progressif #2 Entreprises Rosario Martel inc., puits #3;
  - o) Congés supplémentaires (3) des fêtes pour le personnel de la Municipalité;
  - p) Nomination d'un promoteur, Mme Annie Girard, pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021;
  - q) Abolition du poste d'agent communautaire et culturel;
  - r) Activité de la bibliothèque le jeudi 24 décembre 2020;
  - s) Autorisation à la SD pour une demande au fonds de mise en valeur du territoire pour les sentiers de la montagne Chapeau et lac de la Roche;
  - t) 1<sup>er</sup> versement Ferme de l'Anse-au-foin, entretien d'hiver de certains chemins, 10 592,06 \$;
  - u) 1<sup>er</sup> versement Frank Villeneuve, 525 \$ entretien d'une partie du chemin de l'Anse-à-à-mine;
  - v) Facture intérimaire Tétratech puits #3, 11 643,13 \$;
  - w)
- 10 Période de questions;
- 11 Levée de la séance.

243 07-12-2020

#### ***4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 Résolution 243-2020***

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de

la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

*Dépôt de la liste des comptes payés*

5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en novembre 2020, totalisant 175 124,24 \$-. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

*Dépôt de la liste des revenus reçus*

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en novembre 2020, totalisant 128 583,50 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

### **7) Correspondance**

- Un courriel de la Maison Femmes regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale demande d'adoption d'une résolution «Municipalité alliée contre la violence conjugale»;
- Une lettre de M. Léopold Pilote, considérations sur la question du chemin du Tableau;
- Une lettre du Collectif Sainte-Rose-du-Nord en transition concernant l'insécurité alimentaire;
- Une invitation de Culture Saguenay Lac Saint-Jean à renouveler l'adhésion pour l'année 2021;
- Un courriel de M. Peter Julian, député New Westminster concernant le projet de loi C-213, édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments;

*Rapport des comités*

M. Claude Riverin, président de la Société de développement informe les membres du Conseil que suite à l'assemblée générale de la SD, 3 nouveaux administrateurs ont été élus : M. Marco Bondu ainsi que Mmes Patricia Savard et Émilie Sicotte. Il fait mention qu'une motion de félicitations soit adressée à Mme Maryse Girard, qui a annoncé son départ comme du membre du C. A., pour son implication au sein de la Corporation nautique et de la Société de développement depuis 12 ans.

*Rapport de l'inspectrice en bâtiment*

9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de novembre 2020 est déposé au Conseil (3 permis émis).

### **244 07-12-2020 9b) Ratification du paiement du 2<sup>e</sup> versement des services de la Sûreté du Québec Résolution 244-2020**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement du 2<sup>e</sup> versement de la Sûreté du Québec au montant de 22 673 \$.

**245 07-12-2020 9c) Ratification du paiement du 2<sup>e</sup> versement pour l'entente incendie à la Municipalité de Saint-Fulgence au montant de 13 862,50 \$**  
**Résolution 245-2020**

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement du 2<sup>e</sup> versement de la Municipalité de Saint-Fulgence pour l'entente incendie au montant de 13 862,50 \$.

**246 07-12-2020 9d) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021**  
**Calendrier 2021 Résolution 246-2020**

M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous :

**Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021**  
**(article 148 du code municipal)**

**Tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois, sauf les mois avec un astérisque (\*) :**

**\*Lundi 11 janvier 2021 à 19 h**

(Lundi 4 janvier 2021 retour du congé Nouvel An)

**Lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h**

**Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h**

**\*Lundi 12 avril 2021 à 19 h**

(Lundi 5 avril, congé de pâques)

**Lundi 3 mai 2021 à 19h**

**Lundi 7 juin 2021 à 19h**

**Lundi 5 juillet 2021 à 19 h**

**Lundi 2 août 2021 à 19 h**

**\*Lundi 13 septembre 2021 à 19 h**

(Lundi 6 septembre 2021 congé fête du Travail)

**Lundi 4 octobre 2021 à 19 h**

**(Dernière séance avant l'élection)**

**\*Lundi 15 novembre 2021 à 19 h**

**(Délai à respecter suite à l'élection du 7 novembre 2021)**

**Lundi 6 décembre 2021 à 19 h**

**247 07-12-2020 9e) Paiement décompte progressif #1, entreprises Rosario Martel,**  
**puits #3, 85 368,94 \$**  
**Résolution 247-2020**

*Décompte progressif #1*

M. Michel Blackburn propose, appuyé Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du décompte progressif #1 de l'Entreprise Rosario Martel au montant de 85 368,94 \$ tel que

recommandé par la firme Tétratech.

Présentation du projet  
de règlement 305-2020

**9f) Présentation du projet de règlement 305-2020 concernant les modalités de publication des avis publics**

M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation du projet de règlement 305-2020 concernant les modalités de publication des avis publics.

Présentation du projet  
de règlement 306-2020

**9g) Présentation du projet de règlement 306-2020 décrétant l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germains**

M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation du projet de règlement 306-2020 décrétant l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germains pour la saison estivale 2021.

Avis de motion  
Règlement 305-2020

**9h) Avis de motion règlement 305-2020**

M. Frédéric Villeneuve, conseiller donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 305-2020 concernant les avis de modalités de publication des avis publics.

Avis de motion  
Règlement 306-2020

**9i) Avis de motion règlement 306-2020**

Mme Suzan Lecours, conseillère donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 306-2020 décrétant l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germains.

248 07-12-2020

**9j) Autorisation de destruction des archives 2001 à 2018  
Résolution 248-2020**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de la liste des archives présentée ci-dessous :

**Liste des documents à détruire, novembre 2020  
(2001 à 2018)**

Numéro	Titre	Année	Délai
	Extraits de procès-verbal	2001 à 2017	D
2.5.2	Journaux comptables	2001 à 2015	1-5-D (conserver le grand-livre et le journal général)
2.2.2	Financement emprunt, dette obligataire	2008 à 2012	6-D (Durée de l'emprunt)
1.5.1/1	Projets de règlement MRC (Schéma d'amén.	2001 à 2019	0-D
2.8.2	Tenues à jour du rôle	2005 à 2017	3-0-D

## Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

---

1.7.6	Bulletins de vote	2009-2013-2017	0-D
1.7.3	Liste électorale	2009-2013	Durée du mandat
1.7.5	Registre du scrutin	2009-2013	1-D (Conserver un registre tous les 12 ans) conserver 2017
4.3	Soumission non retenues Station d'eau potable	2008	2-D
4.3	Soumissions non retenues Étude avant projet des eaux usées	2013	2-D
4.3	Soumissions non retenues Réfection conduite d'aménée	2013	2-D
4.3	Soumissions non retenues réfection conduite rue du Quai	2015	2-D
4.2	Soumission retenue plans et devis nouvelles installations conduite (copies)	2019	D
8.2	Rapport d'inspection des bornes-fontaines	2001 à 2011	10-D
1.6.1	Contrat d'assurances	2001 à 2016	3-D
2.3	Bordereaux de dépôts	2001 à 2013	1-5-D
9.5.3/1	Rapports mensuels des permis	2001 à 2018	1-0-D (conserver un rapport annuel)
4.1.1/2	Registre des véhicules de la CTQ	2001 à 2018	1-1-D
2.7.1	Factures	2001 à 2013	1-5-D
2.8.5	Comptes de taxes et reçus	2001 à 2013	3-3-D
2.3	Chèques, conciliations bancaires	2001 à 2013	1-5-D
2.5.2	Analyse des comptes à recevoir	2001 à 2013	1-5-D
2.8.4	Rôles de perception	2001 à 2010	2-8-D
2.7.2	Salaires employés	2001 à 2013	1-5-D
2.7.6	Salaires élus	2001 à 2013	1-5-D
8.6	Contrôle et analyse de l'eau	2001 à 2018	2-2-D
1.4.12	Services télécopies	2001 à 2018	2-D



- 249 07-12-2020** *Décompte progressif #2* **9n) Paiement décompte progressif #2, Entreprises Rosario Martel puits #3 au montant de 217 686,13 \$**  
**Résolution 249-2020**  
Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du décompte progressif #2 de l'Entreprise Rosario Martel, au montant de 217 686,13 \$, tel que recommandé par la firme Tétratech.
- 250 07-12-2020** *Congés supplémentaires*  
21,22,23 décembre 2020 **9o) Congés supplémentaires (3) des fêtes pour le personnel de la Municipalité, 21, 22 et 23 décembre 2020**  
**Résolution 250-2020**
- Considérant la situation particulière de pandémie qui prévaut depuis le mois de mars 2020;
  - Considérant que le Conseil désire accorder 3 congés supplémentaires à ses employés pour la période des fêtes;
- Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accorder 3 jours de congés supplémentaires aux employés de la Municipalité, les 21, 22 et 23 décembre 2020.
- 251 07-12-2020** **9l) Expropriation pour fins publiques du lot 6 088 567, circonscription foncière de Chicoutimi, projet eaux usées**  
**Résolution 251-2020**
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord doit procéder à l'implantation d'un système de traitement des eaux usées;
  - CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de mise aux normes, l'endroit identifié par les concepteurs du projet pour la construction de futurs étangs aérés et autre infrastructures connexes de traitement des eaux usées, et ce, dans le cadre d'étude technique, correspond à une partie du lot 6 088 567 du cadastre du Québec appartenant à Monsieur Vincent Lavoie;
  - CONSIDÉRANT QU'une réserve pour fins publiques a été imposée sur le lot 6 088 567 pour une période de deux (2) ans à compter de l'inscription de l'avis d'imposition d'une réserve publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi sous le numéro 22 808 123 en date du 16 décembre 2016, et ce, conformément aux articles 79 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (c. E-24);
  - CONSIDÉRANT QUE cette réserve pour fins publiques a été renouvelée sur le même immeuble pour une période supplémentaire de deux (2) ans à compter de l'inscription de l'avis de renouvellement publié le 14 décembre 2018 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi

sous le numéro 24 326 572, laquelle réserve expire donc définitivement le ou vers le 14 décembre 2020;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose du pouvoir, en vertu de l'article 1097 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), de s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toute fin municipale;
- CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de cet ouvrage d'assainissement des eaux, la Municipalité doit acquérir en pleine propriété la totalité du lot 6 088 567;
- CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, aux fins précédemment décrites, d'acquérir par expropriation la totalité du lot 6 088 567 d'une superficie de 101 982,6 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE RIVERIN, APPUYÉ PAR M. MICHEL BLACKBURN ET RÉSOLU, le vote est demandé, un membre du Conseil est contre, M. Frédéric villeneuve, la résolution est donc adoptée sur division.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité autorise l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la totalité du lot 6 088 567 du cadastre du Québec d'une superficie de 101 982,6 mètres carrés appartenant à Monsieur Vincent Lavoie, ladite acquisition étant effectuée pour fins d'utilité publique et plus spécifiquement pour les fins de construction, de mise en œuvre et d'opération d'un site de traitement des eaux usées, le tout conformément à l'article 1097 du *Code municipal du Québec*;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. afin d'entreprendre au nom de la municipalité l'ensemble des procédures requises pour cette acquisition, notamment mais, sans s'y limiter, pour la préparation d'un avis d'expropriation, la représentation devant le Tribunal administratif du Québec (« TAQ ») à l'égard de toutes mesures principales, incidentes ou accessoires au présent dossier;

QUE la Municipalité mandate la firme DeRico Experts-Conseils S.E.N.C., évaluateurs agréés, pour agir en tant qu'expert en évaluation dans le présent dossier;

QUE la Municipalité mandate également la firme Tremblay Laliberté pour agir à titre d'arpenteurs-géomètres dans le présent dossier, notamment mais, sans s'y limiter, pour établir la description technique nécessaire au processus d'expropriation;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;



QUE la Municipalité approprie les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même un emprunt à être obtenu conditionnellement à son approbation par le ministère des affaires municipales et de l'habitation.

**252 07-12-2020 9m) Rapport des dépenses travaux rue de la Descente-des-Femmes  
Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux  
Dossier #00029393-1  
Résolution 252-2020**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attend que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

- Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 27 843 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

**252(1) 07-12-2020 9m) Rapport des dépenses travaux rue de la Descente-des-Femmes  
Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale  
Dossier #00029320-1  
Résolution 252 (1)-2020**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attend que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que la réalisation des travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

- Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 27 843 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

**253 07-12-2020 9p) *Nomination d'un promoteur pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021, Mme Annie Girard***  
***Résolution 253-2020***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de nommer Mme Annie Girard, conseillère, promoteur pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021. Mme Girard est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

**254 07-12-2020 9q) *Abolition du poste d'agent culturel et communautaire***  
***Résolution 254-2020***

- Considérant que lors d'un comité plénier pour la préparation des prévisions budgétaires 2021, les membres du Conseil ont discuté concernant le regroupement des fonctions entre l'agente de développement de la Société de développement et la fonction d'agente culturelle et communautaire;
- Considérant qu'après analyse des doublons de responsabilités des agents respectifs, les membres du Conseil ont convenu d'abolir le poste d'agent culturel et communautaire et de confier les fonctions similaires à la Société de développement;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'abolir le poste d'agent culturel et communautaire au sein de la Municipalité.

**255 07-12-2020 9t) *Paiement 1<sup>er</sup> versement Ferme de l'Anse-au-foin, entretien d'hiver de certains chemins au montant 10 592,06 \$***  
***Résolution 255-2020***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à procéder au paiement du 1<sup>er</sup> versement de la Ferme de l'Anse-au-foin pour le contrat d'entretien d'hiver de certains chemins.

**256 07-12-2020 9u) Paiement 1<sup>er</sup> versement Frank Villeneuve, entretien d'hiver d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine**  
**Résolution 256-2020**

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à procéder au paiement du 1<sup>er</sup> versement de M. Frank Villeneuve pour le contrat d'entretien d'hiver d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine.

**257 07-12-2020 9s) Autorisation à la SD pour une demande au fonds de mise en valeur du territoire pour les sentiers de la montagne Chapeau et lac de la Roche**  
**Résolution 257-2020**

Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser la SD à présenter une demande d'aide financière dans le fonds de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord pour l'amélioration des sentiers du lac de la Roche et de la montagne Chapeau.

**258 07-12-2020 9v) Paiement facture intérimaire Tétratech, puits #3, 11 643,13 \$**  
**Résolution 258-2020**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture intérimaire de Tétratech au montant de 11 643m,13 \$.

**259 07-12-2020 7) Déclaration, Municipalité alliée contre la violence conjugale**  
**Résolution 259-2020**

- Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes;

- Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement de maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de proclamer Sainte-Rose-du-Nord, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**260 07-12-2020 7) *Renouvellement d'adhésion à Culture Saguenay Lac Saint-Jean*  
*Résolution 260-2020***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à Culture Saguenay lac Saint-Jean pour l'année 2021.

**261 07-12-2020 *Engagement du Conseil à respecter les locataires du camping vs projet des eaux usées expropriation du terrain de M. Vincent Lavoie*  
*Résolution 261-2020***

- Considérant que le terrain à exproprié pour le projet des eaux usées est la propriété de M. Vincent Lavoie;
- Considérant que M. Vincent Lavoie loue une partie dudit terrain pour l'exploitation d'une partie du camping;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu, le vote est demandé, M. Frédéric Villeneuve est contre, que le Conseil municipal s'engage à respecter les locataires du camping et entreprenne en parallèle des discussions avec les locataires afin d'arriver à une entente à la satisfaction de ces derniers.

**262 07-12-2020 11) *Levée de la séance*  
*Résolution 262-2020***

M. Frédéric Villeneuve propose de lever la présente à 20 h 35.

---

Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire